

L'ÉVOLUTION DES ORGANISATIONS RURALES DANS LES PAYS EN DÉVELOPPEMENT : DE L'ENTREPRISE À LA SOCIÉTÉ CIVILE

par Maxime Haubert (*)

Cet article étudie la formation et le fonctionnement des organisations rurales des pays en développement en comparant deux grandes périodes caractérisées par des rôles très différents de l'Etat et de la « société civile ». Malgré les mutations considérables que ces organisations ont connues entre les deux périodes, on peut leur appliquer un même cadre d'analyse qui permet de mieux comprendre leur nature, leur importance et leur viabilité dans chaque situation. La place qu'elles occupent dans les stratégies des différentes catégories d'acteurs concernés – dominés ou dominants, intérieurs ou extérieurs – est étudiée. Ainsi, comment les rationalités de l'entreprise, de l'économie domestique et de la gestion publique se conjuguent-elles ? Champ de luttes entre les acteurs qui cherchent à les orienter en fonction de leurs intérêts respectifs, ces organisations ne sont-elles pas aussi un champ de convergences, de négociations et d'adaptations-concessions ?

(*) Professeur émérite de sociologie Institut d'étude du développement économique et social, université Paris-I Panthéon-Sorbonne.

(1) Les organisations rurales étudiées ici sont constituées principalement de « petits agriculteurs familiaux », dont la plupart peuvent être considérés sociologiquement comme des « paysans » (pour la définition de ces termes, cf. Haubert, 1999, p. 9-17), mais elles peuvent

Au cours des dernières décennies, on observe dans un grand nombre de pays en développement une multiplication d'organisations rurales qui paraissent se démarquer à plus d'un titre de celles qui avaient été mises en place antérieurement sous l'impulsion des pouvoirs publics⁽¹⁾. On se propose ici d'évaluer la signification et la portée de cette évolution, en centrant l'analyse sur la place de ces organisations à l'articulation entre les stratégies des acteurs ruraux et celles des autres acteurs intervenant dans le secteur rural, c'est-à-dire aussi entre les rapports sociaux internes au groupe local et ceux qui régissent l'économie globale⁽²⁾.

Les mutations des organisations rurales

comprendre également d'autres acteurs ruraux agissant en tant que producteurs (pêcheurs, artisans, etc.), consommateurs, épargnants, demandeurs de crédit, etc. Par ailleurs, il s'agit d'organisations

Dans les pays du Sud, l'évolution des organisations rurales à vocation économique⁽³⁾ correspond à celle du mode de régulation à l'échelle globale :

- dans la période dite « développementiste », l'Etat est l'acteur central du développement et donc aussi l'acteur prépondérant dans la promotion et

intervenant essentiellement dans le domaine économique, ce qui n'empêche évidemment pas qu'elles puissent aussi avoir des fonctions sociales, culturelles ou éventuellement politiques. Précisons enfin que l'on s'intéressera ici à des organisations opérant dans des secteurs ruraux considérés comme « sous-développés » et qui font donc l'objet de politiques visant à les inclure pleinement dans le système économique dominant : l'étude des relations entre les acteurs ruraux regroupés dans les organisations associatives et les principaux acteurs de ce système dominant constitue ainsi l'un des axes privilégiés de l'analyse. De ce point de vue, il pourra être intéressant de ne pas limiter strictement celle-ci aux « pays du Sud », mais de faire à l'occasion des références à des situations similaires qu'ont pu connaître des « pays du Nord », particulièrement la Russie à la fin du XIX^e siècle et au début du XX^e.

(2) Il faut insister sur le fait que l'analyse réalisée ici l'est sous un angle particulier ou limité et que les organisations rurales des pays du Sud ont fait l'objet dans la période récente d'une riche littérature (notamment de la part des socio-anthropologues africanistes), qui apporte des éclairages du plus grand intérêt sur leurs processus de formation, leur fonctionnement interne, leurs relations avec les pouvoirs publics et les bailleurs de fonds, etc.

(3) En mettant à part les organisations créées à la fin du XIX^e siècle ou au début du XX^e à l'initiative d'exploitants récemment immigrés (allemands ou japonais au Brésil, français en Afrique du Nord, britanniques en Afrique de l'Est...) et reproduisant à peu près le modèle des organisations préexistantes dans leur pays d'origine.

souvent même dans le fonctionnement des organisations de type coopératif ;

- dans la période dite de « libéralisation » (généralement à partir des années 80), l'Etat relâche son emprise sur l'économie et la société et les organisations rurales paraissent répondre à des dynamiques beaucoup plus endogènes.

La mise en place d'organisations à l'initiative de l'Etat

Elle est réalisée par des Etats coloniaux ou des Etats nationaux et peut, selon les objectifs poursuivis, être restreinte à des fonctions précises ou avoir une extension relativement importante (par exemple dans le cadre de programmes nationaux de réforme agraire ou dans les révolutions « socialistes »). L'intervention des pouvoirs publics ou d'offices parapublics dans la formation et la gestion des organisations rurales peut elle-même avoir une importance très variable, mais elle marque profondément la nature de celles-ci : elles ont généralement des caractéristiques « hétérodoxes » par rapport au modèle coopératif des pays développés (spécialement quant au respect des principes fondamentaux de liberté d'adhésion, de gestion démocratique et de répartition équitable des résultats entre les associés).

Dans le même temps, des groupements ont pu également être créés à l'initiative des paysans ou être promus par des organisations politiques, syndicales ou religieuses (surtout en Amérique latine) ou encore par divers organismes privés d'appui au développement, mais ils n'ont eu généralement qu'une importance très limitée (du moins si l'on met à part les organisations dites « informelles »).

Le renouveau organisationnel avec la libéralisation économique et politique

Cette étape est consécutive aux programmes de « désengagement » de l'Etat et d'« ajustement structurel » mis en œuvre depuis un quart de siècle environ dans la quasi-totalité des pays en développement, le plus souvent sous la contrainte des bailleurs de fonds extérieurs. Ils peuvent être couplés avec une libéralisation politique plus ou moins importante et les deux processus se traduisent par la suppression ou la réduction draconienne des interventions publiques dans le domaine des organisations associatives et particulièrement des organisations rurales.

Par rapport à la situation antérieure, les différences paraissent considérables sur plusieurs plans :

- celui de l'origine des organisations, les dynamismes propres des sociétés rurales jouant un rôle beaucoup plus décisif ;
- celui de leurs activités, où tiennent une place importante des domaines auparavant délaissés par les coopératives « étatiques », comme l'autosuffisance alimentaire des producteurs, des régions rurales ou de la nation dans son ensemble, l'éducation, la santé, etc. ;
- celui de leur composition sociale, qui s'élargit à des catégories également négligées dans la période antérieure, comme les femmes, les jeunes, les petits producteurs vivriers, etc. ;

(4) Cadre que j'avais formalisé et appliqué d'abord dans une étude réalisée dans les années 80 sur les coopératives ouvrières en Andalousie. Il utilise notamment, tout en les développant et en les corrigeant sur des points essentiels, les apports à mon avis trop méconnus d'Alexandre V. Tchayanov (1925-1990), de Georges Fauquet (1935-1965) et de Claude Vienney (1980, 1982), et cet article est donc aussi une façon de leur rendre hommage.

(5) Bien entendu, les formes de domination sont extrêmement diverses et complexes et l'on ne peut non plus réduire les rapports sociaux à une simple dichotomie dominants-dominés. Néanmoins, quel que soit le soin avec lequel il faut appliquer mon schéma d'analyse à chaque situation concrète, je ne pense pas que cela restreigne sa validité générale, certaines catégories d'acteurs ayant, du fait de leur position dans le système global, une capacité d'intervention sur celui-ci évidemment plus importante que ce n'est le cas pour les acteurs ruraux étudiés ici, lesquels se situent dans les strates inférieures de la hiérarchie sociale. Il faut souligner en outre que, dans l'évolution des pays du Sud, les centres de domination tendent à se déplacer de l'échelle locale ou régionale à l'échelle nationale, puis à l'échelle internationale.

(6) Précisons à ce propos que, l'action étant médiatisée par les représentations que se font les acteurs de la réalité, il est évidemment nécessaire que les ruraux se représentent la réorganisation de leurs activités comme étant à la fois indispensable et possible : une partie du travail des différentes catégories d'acteurs intervenant dans la promotion des organisations consiste d'ailleurs à leur en faire « prendre conscience », parfois à tort. De façon générale, il est

- celui de leurs objectifs, puisqu'elles accordent généralement une bien plus grande importance aux aspects sociaux de leurs activités et aux problèmes du développement local ;
- celui de leur fonctionnement, leur caractère endogène se reflétant dans une plus grande vitalité associative ;
- celui de leur structuration interne, les organisations adoptant une très grande diversité de formes (coopératives, associations de développement local, organisations sans but lucratif ou « non gouvernementales », groupes paysans plus ou moins formels, etc.), alors qu'auparavant elles devaient le plus souvent se couler dans des moules imposés ou agréés par l'Etat ;
- celui de leur fédéralisation, qui était pratiquement absente ou artificielle pour les organisations « étatiques », alors que la plupart des organisations rurales s'engagent désormais dans un grand nombre de réseaux, qui s'étendent depuis la microrégion jusqu'à la nation, et même pour certains jusqu'à l'international, et que l'on peut considérer au moins comme l'amorce d'un mouvement social paysan ;
- celui, enfin, de la multiplicité de leurs partenariats (avec d'autres organisations associatives, des collectivités territoriales, des bailleurs de fonds publics ou privés, etc.), alors qu'auparavant elles étaient contraintes à une relation quasiment de face-à-face avec l'Etat et ses représentants.

Si l'on se réfère aux principes assignés aux organisations associatives (endogénéité, autonomie, démocratie, etc.), ces différents changements constituent indubitablement une avancée d'une très grande portée. Tout en la soulignant, il faut toutefois noter que les dynamiques actuelles d'organisation des populations rurales répondent sous de nombreux aspects à des logiques similaires à celles qui informaient les processus antérieurs. Plus précisément, les unes et les autres relèvent d'un même cadre d'analyse ⁽⁴⁾, qui comporte deux éléments essentiels :

- la dialectique entre la nécessité et la possibilité de former et de faire fonctionner des organisations associatives dans le domaine économique ;
- les relations de complémentarité et de contradiction que l'on observe à cet effet entre les stratégies des acteurs dominés et celles des acteurs dominants ⁽⁵⁾, particulièrement en ce qui concerne l'articulation entre l'économie domestique dont relèvent les organisations et l'économie globale où elles s'insèrent nécessairement.

La dialectique entre la nécessité de l'organisation et sa possibilité

évident que tant les représentations des ruraux concernant les nécessités et les possibilités de l'action associative que celles des intervenants extérieurs peuvent être erronées et incomplètes et que leurs stratégies respectives sont toujours fondées sur des « rationalités partielles », ce qui donne lieu à des « effets pervers » ou « imprévus ».

Il s'agit de la relation entre, d'une part, la nécessité que ressent chaque catégorie d'acteurs de réorganiser certaines activités et, d'autre part, la possibilité qu'ont ces acteurs de le faire avec leurs moyens propres, selon leur logique propre ou, à défaut, par l'intermédiaire d'organisations associatives ⁽⁶⁾.

La coopération, fille de la nécessité

Alexandre V. Tchayanov, analysant la formation des coopératives laitières

en Sibérie à la fin du XIX^e siècle, observe que ce fut « *contraints par la nécessité historique* » d'assurer la survie de leurs exploitations d'élevage que les paysans prirent en charge les entreprises laitières que les capitalistes avaient fermées parce qu'elles n'étaient plus rentables, les transformant en coopératives (1925-1990, p. 286). G. Fauquet affirme de même en 1935, dans une formule forte, que les coopératives sont « *filles de la nécessité* » (1935-1965, p. 36).

La nécessité naît d'une transformation de l'environnement socioéconomique ⁽⁷⁾ qui menace la survie ou le développement des exploitations et oblige les producteurs à transformer certaines de leurs activités. S'ils ne parviennent pas à réaliser de façon satisfaisante les transformations nécessaires par leurs propres moyens, l'union des efforts et des ressources avec d'autres acteurs se trouvant dans la même situation apparaîtra comme une nécessité. La nécessité est d'abord économique, mais il est évident que les nécessités d'ordre social, politique ou culturel peuvent aussi jouer un rôle non négligeable dans la formation des organisations rurales.

Dans le secteur rural des pays du Sud, les producteurs intégrés au marché pour l'approvisionnement alimentaire des centres urbains ou industriels (par exemple les producteurs de lait au Brésil ou en Inde) ou pour l'exportation de produits agricoles (par exemple les producteurs de café au Mexique ou au Kenya) ont à faire face à des conditions d'activité particulièrement sévères. Ils peuvent alors regarder les groupements de type coopératif comme la seule solution pour maintenir et éventuellement accroître la viabilité de leurs exploitations (plutôt que de changer de métier ou d'émigrer), dans la mesure où elle leur permet de « moderniser » leurs processus productifs et d'améliorer leurs relations avec les marchés. Ils en attendent à cet effet deux avantages essentiels : d'une part, l'obtention d'économies d'échelle et, d'autre part, l'accroissement du pouvoir de négociation face aux autres acteurs. C'est ce que j'appelle des avantages produits par la coopération, autrement dit résultant directement de l'union des efforts et des ressources, pour les distinguer des avantages reçus, ceux qui sont accordés aux organisations associatives par d'autres acteurs en fonction de leurs propres objectifs. Ces avantages reçus, qu'ils proviennent des pouvoirs publics ou d'organisations privées (dites ONG) d'appui au développement, peuvent revêtir une importance non négligeable dans le secteur rural des pays du Sud et donc, comme cela a été souvent souligné, favoriser des comportements opportunistes, les ruraux ne créant ou ne rejoignant les organisations que dans l'espoir d'en bénéficier.

Lorsque les organisations rurales sont imposées par les pouvoirs publics, elles n'en peuvent pas moins, comme nous le verrons, présenter pour leurs membres un certain nombre d'avantages, qu'ils soient produits ou qu'ils soient reçus.

Jusqu'au début des années 80, les organisations regroupant des ruraux des pays en développement sont très majoritairement des organisations « de type coopératif », c'est-à-dire des organisations qui ont pour objet d'organiser ou de réorganiser l'insertion des producteurs concernés dans les

(7) Les deux situations typiques sont l'apparition ou l'accroissement de besoins de revenus monétaires, qui conduit à compléter ou à remplacer les activités d'autosubsistance par des productions pour le marché, et la détérioration des relations avec les marchés, qui conduit à essayer d'augmenter la productivité des activités marchandes et/ou de diminuer les coûts de ces relations.

marchés par le biais d'une entreprise et qui se réclament des principes coopératifs (même si leur pratique s'en éloigne plus ou moins fortement).

Dans la période suivante, les contraintes auxquelles ont à faire face les populations rurales changent considérablement. La libéralisation – tout au moins la libéralisation économique – implique en effet pour elles de nouvelles nécessités :

- parce que l'Etat a abandonné une grande partie, et parfois même la quasi-totalité, de ses fonctions d'investissement dans le secteur rural, de ses fonctions d'organisation des circuits d'approvisionnement, de crédit et de commercialisation et de ses fonctions de recherche et de vulgarisation, toutes fonctions qui revêtent une grande importance pour le maintien et le développement des activités agricoles et plus largement rurales ;
- parce qu'il a abandonné également une partie de ses fonctions de service public, qu'il s'agisse de fonctions spécialisées (dans le domaine de l'éducation, de la santé, etc.) ou même de fonctions d'administration générale, fonctions qui sont également nécessaires pour la reproduction des familles rurales ;
- et parce que le fonctionnement des marchés libéralisés (à l'échelle nationale et internationale) tend à rendre inutile pour le système économique et ses acteurs dominants une fraction croissante des producteurs paysans et des régions rurales.

Les producteurs et autres acteurs ruraux se voient donc obligés, pour survivre et lutter contre l'exclusion qui les menace, d'essayer de prendre en charge au moins une partie des fonctions abandonnées par les pouvoirs publics. A cet effet, le recours à l'action collective dans le cadre d'organisations dites d'« autopromotion » apparaîtra d'autant plus fréquemment comme une nécessité que d'autres stratégies sont devenues beaucoup plus difficiles : par exemple, des stratégies individuelles de promotion sociale ou de migration, suite à la fermeture des marchés de travail intérieurs et extérieurs, ou des stratégies insurrectionnelles, suite à la diminution ou même à la disparition de l'appui que pouvaient leur apporter des acteurs nationaux ou étrangers (notamment des organisations ou des pays « progressistes »).

De très grandes variations dans les possibilités d'organisation

Ces modifications dans la situation des populations rurales entraînent nécessairement des transformations dans la nature des organisations, ainsi qu'un élargissement du champ de leurs activités. Si l'on considère pour le moment ce dernier point, il faut cependant remarquer que, dans les deux périodes mentionnées, l'extension du champ couvert par les organisations rurales ne dépend pas seulement des nécessités auxquelles elles doivent répondre, mais aussi de la possibilité qu'ont les différents acteurs ruraux de les former ou de s'y intégrer. Chacun d'eux dispose à cet effet d'un certain capital de ressources sociopolitiques (c'est-à-dire de différents réseaux plus ou moins étendus de relations avec des acteurs locaux et éventuellement extérieurs), de ressources économiques (patrimoine foncier, matériel

ou financier, revenus, capacité d'endettement, etc.) et de ressources culturelles ou symboliques (niveau d'éducation ou de formation, niveau de prestige, niveau de conscience politique, etc.).

La pondération de ces différentes ressources peut varier beaucoup entre les participants, ainsi que d'une organisation à une autre. Mais un certain niveau de ressources, quelles qu'elles soient, est toujours nécessaire pour s'engager dans une organisation rurale (comme plus généralement dans une action collective), ce qui fait qu'au Sud comme au Nord l'action coopérative (au sens large) ne concerne pas les plus démunis, qui n'en ont pas la capacité ni souvent la nécessité (en particulier lorsqu'ils vivent pratiquement dans des conditions d'autosubsistance), de même qu'elle ne concerne pas les mieux dotés, qui en ont certes la capacité, mais non la nécessité.

En ce qui concerne les populations rurales des pays du Sud, on peut penser sans doute qu'elles ne manquent pas de ce qui est considéré comme le principal capital nécessaire pour former une organisation associative, à savoir leur « tradition communautaire », leur « solidarité » ou leur « sens d'appartenance à une même identité collective ». Il est indubitable que ces caractéristiques, lorsqu'elles existent, peuvent favoriser la formation d'un groupement et sa cohésion. Il faut remarquer toutefois que, même dans les sociétés dites « traditionnelles », chaque acteur fait partie d'un grand nombre de réseaux de solidarité, qu'il ne les engage que partiellement dans une nouvelle organisation rurale et que la solidarité propre à certains réseaux peut aller à l'encontre de celle que nécessite cette organisation. En outre, sans revenir ici sur le débat concernant le passage « *de la tradition communautaire à la modernité coopérative* » (Haubert, 1981), il faut insister sur la très grande différence existant entre les objectifs des organisations « traditionnelles » et des organisations « modernes », de même qu'entre les rapports sociaux qui les structurent, si bien que le passage des unes aux autres est très problématique et qu'à la limite « *la coopérative peut tuer la communauté* » (comme le dit Roger Bastide), de même qu'inversement la « communauté » paysanne peut tuer le nouveau groupement ; la plupart des expériences fondées sur la transposition de valeurs préexistantes et sur une fausse idée des « communautés » paysannes du tiers-monde (en fait toujours traversées par des inégalités et des conflits) ont d'ailleurs échoué. Quoi qu'il en soit, les rapports sociaux internes à ces « communautés », déjà très fortement ébranlés par l'insertion de celles-ci dans le système capitaliste, ont été le plus souvent profondément déstructurés dans les dernières décennies par l'explosion de la pauvreté rurale, l'exode frappant dans les campagnes des fractions toujours croissantes de la population, la diversité des occupations à laquelle sont contraintes pour survivre la plupart des familles, l'hégémonie des « valeurs modernes », etc., si bien qu'il est difficile de bâtir des groupements sur des identités qui volent en éclats.

D'un autre côté, cependant, la libéralisation économique et éventuellement la libéralisation politique paraissent ouvrir de nouveaux champs aux initiatives des paysans et autres acteurs ruraux, en augmentant leurs capacités à créer leurs propres organisations en fonction de leurs propres

objectifs. En outre, elles peuvent faciliter un accroissement de leurs ressources disponibles : soit que la diminution de l'emprise de l'Etat sur les populations rurales leur permette de mobiliser des ressources internes en partie inemployées ; soit que ces populations aient accès à de nouvelles ressources externes, comme l'aide des « ONG » ou l'appui des différents réseaux auxquels elles peuvent désormais plus facilement s'intégrer.

Cela nous rappelle que la possibilité pour les acteurs ruraux de constituer et de faire fonctionner des organisations associatives ne dépend pas seulement de leurs caractéristiques, mais aussi et peut-être surtout des marges de liberté dont ils disposent dans la société globale. Analysant les coopératives agricoles en Sibérie au début du XX^e siècle, A. Tchayanov note déjà que leur naissance et leur développement « *supposent obligatoirement une faiblesse relative du capital local* » (1990, p. 285-286). Pour sa part, G. Fauquet montre que les coopératives « *ne peuvent envahir toute l'économie. Elles peuvent seulement viser à en occuper un secteur* » (1965, p. 36-37). Et C. Vienney théorise l'organisation coopérative comme un mode de réorganisation de certaines activités perturbées par les acteurs dominants du système, mais que ceux-ci ne réorganisent pas directement selon leur logique propre (1980, p. 22, 74, 90 et *passim*).

S'agissant du secteur rural des pays du Sud, peut-on dire que les organisations associatives s'y sont formées dans un espace laissé libre par les acteurs dominants ? D'un côté, il est certain que les entreprises privées modernes et les entreprises publiques n'y ont généralement qu'une activité assez réduite. D'un autre côté, cependant, la maîtrise d'une partie au moins de ce secteur rural revêt dans la plupart des cas une importance cruciale pour les acteurs dominants, en ce qui concerne particulièrement le progrès de l'agriculture d'exportation et l'approvisionnement alimentaire des centres urbains-industriels, surtout lorsque s'accroît la masse des salariés (le renchérissement des denrées risquant d'entraîner de graves problèmes sociaux, une hausse des salaires et donc une réduction des profits).

Dans l'étape « développementiste », lorsque les acteurs dominants ne peuvent pas exercer cette maîtrise directement (par des entreprises privées ou publiques), la nécessité peut s'imposer de le faire par l'intermédiaire d'entreprises de type coopératif sous tutelle étatique, entreprises dont le degré de collectivisation (depuis les communes populaires chinoises jusqu'aux simples groupements d'exploitants agricoles) est étroitement corrélié à la possibilité qu'ont les pouvoirs publics de subordonner les producteurs à leurs directives concernant la production et sa destination. En tout état de cause, la solution du « tiers secteur » n'est jamais du point de vue économique qu'une solution de troisième rang... L'intervention de l'Etat par le biais des organisations associatives peut cependant, dans cette étape, avoir aussi des objectifs sociopolitiques, notamment étendre le contrôle du pouvoir en place sur des populations rurales peu intégrées à la « nation », et des objectifs idéologiques, notamment affirmer le caractère « progressiste » du pouvoir ou en tout cas sa sollicitude pour les populations défavorisées. Ces objectifs sociopolitiques ou idéologiques peuvent conduire

à donner au champ d'application de la politique « coopérative » une extension plus importante que celle que requerraient les objectifs strictement économiques.

Dans l'étape suivante, même si les politiques d'ajustement structurel et les libéralisations économique et éventuellement politique ont très fortement diminué les capacités d'intervention de l'Etat et même si les nécessités d'intervention se sont modifiées, celles-ci n'en demeurent pas moins très importantes et expliquent l'intérêt que portent aux organisations rurales les pouvoirs publics et les bailleurs de fonds extérieurs. Il en est ainsi dans trois domaines essentiels.

- Dans les secteurs stratégiques des cultures d'exportation et de l'approvisionnement alimentaire des centres urbains-industriels, la place des petits producteurs est souvent prédominante : qu'ils disposent de circuits adéquats de fourniture d'intrants, de crédit et de commercialisation est donc très important. Lorsque ces activités n'intéressent pas les entreprises privées, parce qu'elles n'offrent pas une rentabilité suffisante, c'est vers les organisations rurales que l'on se tournera naturellement, et elles n'auront donc pas d'autre fonction que celle de faire supporter directement aux producteurs les coûts et les risques des politiques d'ajustement et de libéralisation économique.

- Dans les secteurs non stratégiques, alors que la fonction essentielle des organisations paysannes était de favoriser l'intégration à la « nation » de populations marginales, elle tend de plus en plus à se réduire à la gestion de leur exclusion. Et elle concerne un nombre d'autant plus important de petits paysans et de producteurs ruraux que ceux-ci deviennent de plus en plus inutiles à la reproduction du système et de ses acteurs dominants et que la dégradation de leurs conditions de survie les conduit de plus en plus à « envahir » des centres urbains-industriels et des zones rurales favorisées, qui ne peuvent ni ne veulent cependant les accueillir de façon acceptable. Les risques de déstabilisation sociale et politique que cela entraîne conduisent à essayer de fixer les populations rurales sur leurs terroirs et donc à les pousser à s'y organiser pour aménager localement leur survie dans le cadre d'un « développement communautaire » dont on peut craindre qu'il ne corresponde qu'à un enfermement dans leur marginalité.

- Quant aux fonctions de service public abandonnées par l'Etat (éducation, santé, infrastructures de transport ou d'irrigation, etc.), il est évident que, dans la mesure où elles contribuent à la reproduction des populations rurales, les pouvoirs publics encourageront les organisations qui les prendront en charge et donc assumeront les coûts et les risques correspondants.

Mais quelles possibilités les acteurs dominants ont-ils de conduire les populations rurales à se regrouper dans des organisations correspondant aux nécessités indiquées ? La libéralisation économique de même qu'une certaine libéralisation politique qui l'accompagne assez souvent ont privé l'Etat d'une grande partie des pouvoirs de contrainte dont il disposait dans la période antérieure. On peut donc penser que ces possibilités dépendront

à présent largement de la convergence entre les nécessités d'organisation ressenties par les acteurs dominants et celles que ressentent les populations rurales elles-mêmes. Cela nous conduit à examiner plus en détail les relations de complémentarité et de contradiction entre les stratégies des différents acteurs intervenant dans la formation et le fonctionnement des organisations rurales.

Les organisations rurales, des espaces de rencontre entre les stratégies de différents acteurs

Des analyses précédentes, il résulte que les organisations n'ont pas seulement une place dans les stratégies des acteurs ruraux qui les constituent, mais qu'elles peuvent également jouer un rôle plus ou moins important dans les stratégies d'autres acteurs, et particulièrement des acteurs dominants du système global. Mais s'il peut y avoir convergence entre les stratégies des acteurs concernés sur la nécessité de produire collectivement certains biens et services, elles pourront s'opposer en ce qui concerne la répartition des bénéfices correspondants. Par ailleurs, les relations de complémentarité ou de contradiction entre les stratégies des différents acteurs évoluent dans le cours du temps. Comme on va le voir, il y a à ce propos des différences importantes entre la période dite « développementiste » et la période dite de « libéralisation ».

Les avantages de l'association : mais pour qui ?

Comme dans toute organisation associative de nature économique, les acteurs ruraux recherchent dans l'union des efforts et des ressources, nous l'avons vu, deux avantages principaux (dont l'importance respective peut d'ailleurs varier assez sensiblement d'une activité à une autre ou d'un groupement à un autre) : l'obtention d'économies d'échelle permettant d'augmenter l'efficacité ou le rendement de leurs activités ; et l'accroissement de leur pouvoir de négociation face aux autres acteurs, tout particulièrement pour augmenter leur part de la valeur produite. Quant aux acteurs dominants, l'obtention d'économies d'échelle sera également très importante dans leur stratégie de promouvoir des organisations rurales plutôt que de s'adresser individuellement à chacun des acteurs concernés ; mais il est évident qu'ils chercheront à orienter la répartition des résultats des organisations en fonction de leurs propres intérêts. Et, à cet effet, elles présentent pour eux un autre avantage considérable : c'est que, dans la mesure où elles relèvent de la rationalité de l'économie domestique, l'importance des contraintes auxquelles elles doivent faire face peut les conduire, afin d'assurer « coûte que coûte » leur reproduction et celle de leurs membres, à réaliser des activités offrant une très faible rentabilité, à réaliser leurs échanges sur les marchés dans des conditions plus désavantageuses que celles qu'accepteraient d'autres acteurs économiques ou à réaliser un effort d'accumulation disproportionné par rapport à leur revenu disponible ⁽⁸⁾.

(8) C'est là pour A. Tchayanov (qui cite à ce propos le petit passage du *Capital* dans lequel Marx note que le paysan peut se passer du profit comme petit capitaliste et de la rente comme petit propriétaire foncier) l'une des caractéristiques essentielles de l'« économie paysanne » telle qu'il l'a théorisée en 1925 et qui n'est en fait pour lui que l'application de l'économie domestique aux exploitations agricoles familiales. Ce qu'il ne semble pas avoir perçu, c'est que la même rationalité de l'économie domestique, avec les mêmes conséquences, guide le fonctionnement des organisations de type coopératif, en tant que groupes de solidarité. On voit par ailleurs que les contradictions entre les organisations associatives et les systèmes globaux où elles s'insèrent sont loin de tenir uniquement au fait que leurs rapports sociaux internes sont régis par des règles différentes, comme l'indique C. Vienney (1980, p. 74, 81 et *passim*) : bien au contraire, la permanence d'une rationalité non « capitaliste » peut représenter le principal intérêt de ces organisations pour les acteurs dominants.

(9) C'est particulièrement le cas dans la période « développementiste » (cf. *infra*).

(10) Il est intéressant de noter à ce propos que V. I. Lénine, dans ses *Problèmes d'organisation de l'économie socialiste*, parle à diverses reprises de « concessions » à l'économie paysanne quand il justifie sa politique coopérative pendant la période transitoire d'édification du socialisme. C. Vienney (1980, 1982, *passim*) analyse très justement les coopératives comme un lieu de « transformations négociées » de certaines activités entre les acteurs concernés et les acteurs dominants des systèmes où ils les réalisent. Cf. aussi A. Tchayanov (1990, p. 289), G. Fauquet (1965, p. 48), P. Rondot et M. H. Collion (2001, p. 27).

(11) On peut déduire des remarques précédentes que l'insuffisance des analyses de l'action collective dans le cadre des organisations rurales en termes soit de « privation relative », soit de « mobilisation des ressources » tient notamment au fait qu'elles ne prennent pas en compte les stratégies des acteurs dominants, ni d'ailleurs la dialectique de la nécessité et de la possibilité de l'action.

Pour les acteurs dominants, comme pour les acteurs dominés, la pondération entre les avantages relevant de la production de valeur et ceux relevant de sa répartition peut varier très fortement selon les situations, bien que les seconds soient toujours déterminants⁽⁹⁾. En tout état de cause, ces divers avantages peuvent expliquer les petits « privilèges » assez souvent accordés aux organisations.

En fait, les organisations rurales, de même que les autres organisations associatives, sont toujours un espace de luttes sociales, de confrontation, de négociation et d'adaptation entre les stratégies respectives des différentes catégories d'acteurs concernés. Dans ces luttes, chaque catégorie doit faire un certain nombre de concessions, portant sur le partage de la valeur produite, la nature des organisations, l'autonomie de leurs membres, etc.⁽¹⁰⁾. Selon les circonstances, et particulièrement selon l'état des rapports de force entre les groupes d'acteurs dominés et les différents acteurs dominants de l'économie globale, les organisations associatives tendront ainsi à se former, à se transformer et à fonctionner plutôt au bénéfice des acteurs dominés ou des acteurs dominants, mais jamais uniquement au bénéfice des premiers (comme l'ont rêvé beaucoup d'« utopistes ») ou des seconds (comme l'ont dénoncé beaucoup de « marxistes » ou autres « structuralistes »).

En définitive, on voit que les organisations associatives dans le domaine économique maintiennent avec l'économie globale et ses acteurs dominants des relations qui sont à la fois de contradiction et de complémentarité, dans un jeu complexe d'alliances stratégiques et de tentatives d'instrumentalisation. La contradiction, rappelons-le, concerne essentiellement la répartition de la valeur produite. Quant à la complémentarité, elle a souvent été analysée comme une perversion des organisations de type coopératif par le système capitaliste ou comme une tare originelle des organisations « réformistes » par opposition aux organisations « révolutionnaires » dans les pays socialistes (cf. par exemple, pour les coopératives dans les pays en développement, Goussault, 1973, ou Gagnon, 1976). C'est oublier non seulement que la complémentarité est constitutive de ces organisations, mais qu'elle est aussi la condition d'exercice de la contradiction. Pour qu'il y ait contradiction dans la répartition de la valeur produite, il faut qu'il y ait complémentarité dans sa production. De façon plus générale, pour que les organisations se forment, fonctionnent et se développent, il est nécessaire qu'il y ait une certaine forme de convergence ou tout au moins de compatibilité entre les stratégies des acteurs dominés et celles des principaux acteurs dominants de l'économie globale, quelles que soient par ailleurs les différences ou même les oppositions entre leurs intérêts respectifs⁽¹¹⁾.

Il faut souligner que ces remarques s'appliquent également aux rapports sociaux à l'intérieur de chaque organisation rurale. Les intérêts des membres peuvent être extrêmement différents et donc leurs stratégies extrêmement diverses ; leur organisation ne peut se former et fonctionner que si elle n'est pas seulement un lieu où ces stratégies entrent en conflit (comme

l'affirment certains analystes des groupements africains, par exemple), mais aussi – et surtout – un lieu où elles convergent par un processus de concessions réciproques et d'apprentissages successifs; et c'est dans ce processus que se forge l'identité du groupe, laquelle n'est jamais donnée *a priori*. La convergence des stratégies s'exprime essentiellement dans l'utilisation de l'organisation associative comme instrument de médiation avec l'économie globale et donc avec ses acteurs dominants. H. Mendras (1976-1995, p. 141-157) a souligné la grande importance du rôle des médiateurs dans les sociétés paysannes. Il est bien plus important encore dans les sociétés rurales des pays en développement, étant donné leur faiblesse face aux diverses dominations dont elles sont victimes. La nécessité de disposer d'instruments de médiation avec les acteurs dominants est certainement l'un des facteurs qui expliquent la multiplication des nouvelles organisations rurales, les organisations dites « traditionnelles » n'étant généralement pas en mesure de jouer ce rôle de façon suffisamment efficace. Elle explique aussi que les leaders et les dirigeants du groupe, sur qui repose pour l'essentiel cette médiation avec l'extérieur, aient un rôle dans l'ensemble plus crucial que dans les pays du Nord. Mais, pour jouer efficacement leur rôle de « médiateurs », ils doivent jouir d'une double légitimité, de la part du groupe et de la part des acteurs extérieurs⁽¹²⁾: en d'autres termes, il faut que leurs stratégies propres soient dans une relation de compatibilité relative à la fois avec les stratégies des autres acteurs du groupe et avec celles des acteurs extérieurs, et cela bien qu'elles puissent sous certains aspects être très différentes⁽¹³⁾.

Enfin, il est évident que cet impératif de convergence ou de compatibilité vaut également pour d'autres catégories de « médiateurs », à savoir les organisations privées (dites ONG) d'intervention auprès des paysans: pour que leur intervention ait des chances d'être efficace en ce qui concerne l'appui aux organisations rurales, il ne faut pas que leurs stratégies propres s'identifient à celles de la « communauté paysanne » (contrairement à une idéologie qui les imprègne souvent et qui fait l'impasse sur les inévitables différences de situations et d'intérêts), mais plutôt qu'elles convergent avec celles des différentes catégories d'acteurs à la base et à la direction des organisations, ainsi qu'avec celles des acteurs dominants à l'extérieur des organisations rurales et notamment avec celles des pouvoirs publics (contrairement ici aussi à une certaine idéologie d'opposition à l'Etat).

Lorsqu'ils ont analysé les organisations coopératives en termes d'exploitation, beaucoup d'auteurs marxistes ont considéré que le résultat de l'insertion de ces organisations dans le système capitaliste était ce que les économistes néo-institutionnalistes appellent maintenant un « jeu à somme nulle »: les coopérateurs perdent nécessairement, et ce qu'ils perdent est nécessairement gagné par les capitalistes. On peut dire au contraire que la survie et le développement des organisations associatives supposent que, en raison de la compatibilité relative des stratégies entre les différents acteurs impliqués, internes et externes, il y ait un « jeu à somme positive », dans lequel tous soient plus ou moins gagnants (dans le domaine économique,

(12) Remarquons à ce propos qu'ils disposent pour la plupart d'un capital social, économique et symbolique notablement plus élevé que celui des autres membres. D'un certain côté, cela peut être une source de conflits et même de désagrégation de l'organisation; mais, d'un autre côté, c'est cette même différence de situation qui fonde leur rôle de médiateurs et donc leur légitimité par rapport au groupe (pour lequel ils constituent donc une « ressource » sociopolitique). Ils utilisent à cet effet les connaissances qu'ils possèdent à la fois sur la société locale et sur la société globale, ainsi que les liens sociaux qu'ils ont établis dans l'une et dans l'autre: c'est pourquoi on retrouvera notamment parmi ces médiateurs ce que l'on peut appeler de nouveaux acteurs ruraux, à savoir des fils de notables ayant acquis une certaine instruction, des travailleurs migrants ayant obtenu une certaine réussite, des agents de l'administration restés attachés à leur collectivité d'origine, des prêtres préoccupés par le progrès social et économique des groupes auxquels ils sont affectés, etc.

(13) Il faut souligner que les médiateurs dont il est question ici ne peuvent être confondus avec les « courtiers locaux de développement » étudiés depuis une dizaine d'années par l'anthropologie africaniste, même s'il est évident que dans plusieurs cas africains la médiation peut comporter une fonction de « courtage », c'est-à-dire de captation de la rente constituée par l'aide au développement.

mais aussi dans le domaine sociopolitique ou symbolique), bien qu'évidemment certains gagnent toujours plus que d'autres – mais c'est en cela, précisément, que résident les luttes sociales auxquelles donnent lieu ces organisations.

Tant dans la période de libéralisation que dans la période développementiste, la complémentarité des stratégies en ce qui concerne la nécessité de réorganiser certaines activités et de disposer à cet effet d'instruments de médiation efficaces entre les acteurs « de base » et l'économie globale explique que le secteur rural des pays du Sud soit celui où ont été constituées très majoritairement les organisations associatives dans le domaine économique. C'est en effet à la fois le secteur où beaucoup d'interventions jugées nécessaires par les acteurs dominants ne peuvent se réaliser que par la médiation d'organisations de caractère associatif et celui où de telles organisations s'imposent souvent aux acteurs dominés pour réguler leurs relations avec l'économie globale. Cette complémentarité explique également que, dans l'une et l'autre période, elles ne concernent jamais qu'une fraction restreinte de la population rurale et de ses activités : celle pour laquelle une réorganisation sous forme associative apparaît à fois nécessaire et possible, tant aux acteurs ruraux qu'aux intervenants extérieurs. Il y a cependant, entre les deux périodes, des différences considérables.

Les nouvelles figures de l'organisation rurale

Dans la période développementiste, la complémentarité des stratégies ne porte le plus souvent que sur les organisations ayant des fonctions d'entreprise – et cela quel que soit leur statut juridique⁽¹⁴⁾ –, qui ont pour objectif de fournir des produits intéressant les acteurs dominants (pour l'approvisionnement des villes ou des industries ou pour l'exportation). Sont donc généralement exclues les organisations qui pourraient favoriser l'auto-gestion des populations rurales selon des orientations différentes de celles du pouvoir en place ; et, de même, les organisations de type coopératif fonctionnant au bénéfice exclusif des ruraux (par exemple pour leur approvisionnement en biens de consommation) ne sont guère incitées à se former et à se développer.

Par ailleurs, le nombre de ruraux ayant, durant cette période, à la fois la nécessité et la possibilité de constituer ou de rejoindre des organisations de type coopératif est très limité : d'une part, en raison du faible développement des activités marchandes qu'ils auraient intérêt à réorganiser sous la forme d'une entreprise commune ; et, d'autre part, en raison de l'importance des coûts économiques, mais aussi sociaux et éventuellement politiques que comporterait une telle réorganisation. Cela peut aller à l'encontre des intérêts des acteurs dominants, pour lesquels il est souvent souhaitable, nous l'avons vu, de donner une extension bien plus importante au secteur « associatif ». Afin d'atteindre cet objectif, la tentation est grande, pour les pouvoirs publics, de recourir à la seule contrainte. A la limite, comme dans les communes populaires chinoises à l'époque maoïste, les organisations rurales ne sont que des sortes d'annexes du parti-Etat

(14) Il peut s'agir de coopératives proprement dites, de pré-coopératives, de domaines autogérés, de communes « populaires » ou autres, de groupements villageois plus ou moins « formels », d'associations diverses, etc. : ce n'est pas leur statut qui importe ici, mais leurs fonctions économiques et sociales effectives.

et les producteurs sont réduits à une condition de quasi-salariat, ce qui permet de ne leur faire que des concessions minimales quant à leur niveau de reproduction. Le cas des communes populaires et, de même, celui de beaucoup d'organisations « collectives » imposées aux producteurs ruraux dans d'autres pays confirment que, des avantages des organisations tenant respectivement à la production de valeur et à sa répartition, ce sont les seconds qui sont déterminants, tant pour les acteurs dominants que pour les producteurs eux-mêmes : beaucoup de ces organisations n'ont réalisé aucune augmentation de la valeur produite (et l'ont même souvent fortement diminuée), mais ont cependant accru fortement l'extorsion des producteurs ruraux au profit des acteurs dominants⁽¹⁵⁾. Mais ces expériences ont montré qu'alors la résistance de producteurs, avec ses conséquences catastrophiques pour l'économie agraire, pouvait conduire à un « jeu à somme négative », dans lequel tous les acteurs étaient perdants, comme on l'a vu de la Chine au Nicaragua, en passant par l'Égypte, l'Algérie ou le Sénégal⁽¹⁶⁾.

Les organisations rurales sous intervention étatique n'atteignent en fait une certaine viabilité que lorsque la contrainte ou la pression publique va de pair avec des concessions plus ou moins importantes concernant le partage des « avantages produits », ou bien la possibilité de conserver une certaine autonomie de décision et certaines normes culturelles. En outre, pour attirer et maintenir les producteurs dans les organisations associatives, l'État est souvent amené à leur accorder d'autres avantages, en termes par exemple d'accès à la terre, de sécurité des revenus, de garanties de commercialisation, de dégrèvements fiscaux, de prêts bonifiés, etc. Même si ces avantages sont modiques et susceptibles d'être modifiés arbitrairement, les producteurs associés n'en apparaissent pas moins assez souvent comme formant un groupe relativement privilégié par rapport à l'ensemble des petits paysans : au Maroc, on les appelle des *Ouled Makhzen*, des « enfants de l'État ». On peut donc dire qu'il y a dans ce cas une sorte d'alliance conflictuelle (même si elle est fortement déséquilibrée) entre, d'une part, l'État et certaines fractions des classes dominantes (par exemple la bourgeoisie industrielle, des firmes étrangères, des cadres moyens et supérieurs, etc.) et, d'autre part, certains groupes de producteurs agricoles, cette alliance pouvant être dirigée contre d'autres fractions des classes dominantes (par exemple les grands propriétaires, les intermédiaires commerciaux, notamment ceux d'origine « étrangère », etc.) : il y a alliance sur la restructuration de certaines activités rurales, mais conflit sur la répartition de ses résultats. Cependant, le fait que les membres des organisations « associatives » soient plus ou moins étroitement subordonnés à l'État et d'une certaine façon ses obligés explique que ces organisations ne soient presque jamais constitutives d'un mouvement social : leurs unions et fédérations, lorsqu'elles existent, tendent en fait à n'être que des appareils d'État ; elles n'exercent pas d'effet d'entraînement sur les autres producteurs ; et, lorsque ceux-ci se mobilisent dans des mouvements revendicatifs, elles sont pour le moins réticentes à s'y joindre de peur des représailles dont elles pourraient être l'objet.

(15) De même, si les luttes pour la répartition tournent à leur avantage, les producteurs peuvent voir s'améliorer leur situation sans augmentation aucune de la production, alors que dans le cas contraire celle-ci peut être tout à fait inutile. Les objectifs essentiels des différents acteurs concernant la répartition de la valeur et non sa production, on ne s'étonnera pas que l'implantation d'organisations rurales n'ait pas eu souvent pour conséquence une augmentation des productions concernées.

(16) La littérature sur ce point est trop abondante pour en donner ne fût-ce qu'un aperçu. On pourra cependant trouver une bonne vue d'ensemble des réformes agraires et de leurs retournements dans l'ouvrage de Marc Dufumier (2004).

(17) Lorsque j'ai étudié les coopératives espagnoles au début des années 80, l'exemple des coopératives ouvrières en Andalousie et surtout au Pays basque (groupe de Mondragón), confirmant celui des coopératives baltes (avant l'annexion par l'URSS) ou québécoises, m'a amené à souligner l'importance que peut revêtir pour les organisations coopératives leur intégration ou tout au moins leur liaison à un mouvement social.

(18) Cela n'exclut pas les divergences et d'éventuelles contradictions parmi ces derniers, notamment entre les centres de pouvoir locaux et les bailleurs de fonds extérieurs, dont l'importance a fortement augmenté.

A contrario, lorsque l'action de l'Etat se combine avec un mouvement social, les organisations rurales peuvent obtenir des résultats importants pour les différents acteurs impliqués⁽¹⁷⁾. Un très bon exemple d'un tel « jeu à somme positive » est fourni en Inde par les coopératives laitières du groupe Anand : nées avant l'indépendance d'un mouvement paysan contre l'hégémonie économique des entreprises britanniques et appuyées postérieurement par les pouvoirs publics et des bailleurs de fonds extérieurs, elles ont permis à la fois aux producteurs d'améliorer considérablement leur situation et à l'Inde d'atteindre son autosuffisance dans le domaine laitier (Lama, 1998). Mais cet exemple montre aussi que de tels résultats ne peuvent être atteints que si la formation et le fonctionnement des organisations ont pour fondement une réelle participation des acteurs ruraux concernés.

Nous avons vu que, dans les dernières décennies, les processus de libéralisation ont favorisé un rôle beaucoup plus important des acteurs ruraux dans la formation et le fonctionnement de leurs organisations. Nous avons vu par ailleurs, en analysant les nécessités auxquelles répondent les organisations rurales, qu'il existe en général sur ce point une large compatibilité entre les stratégies respectives de larges secteurs de la population rurale et des principaux acteurs dominants⁽¹⁸⁾. Nous pouvons donc penser qu'a augmenté assez fortement la probabilité d'un « jeu à somme positive », bien qu'il nous faille tenir compte du fait que la compatibilité des stratégies n'exclut jamais leur contradiction.

Remarquons tout d'abord que la très grande complémentarité entre les stratégies explique l'extension qu'a prise le champ d'application des organisations rurales dans la période récente, un peu partout dans les pays en développement, mais surtout dans ceux où les petits producteurs ruraux représentent encore une part essentielle de l'activité économique et où l'intervention de l'Etat et des entreprises capitalistes dans le secteur rural est relativement faible, comme en Afrique subsaharienne. Cette extension est cependant corrélative d'une perte d'intensité par rapport à la période antérieure, l'existence d'organisations fortement structurées ne correspondant plus aux nécessités et aux capacités ni des acteurs ruraux ni des acteurs dominants. De façon générale, on constate que les stratégies collectives d'autopromotion ne sont utilisées par les populations rurales que comme l'un des moyens de leur survie et qu'elles sont combinées à des degrés divers avec d'autres types de stratégies, axées sur le retour à l'autosubsistance ou sur l'entreprise individuelle, sur l'éducation ou sur la migration, sur l'action politique ou revendicative ou sur le clientélisme, etc. : autrement dit, dans leur situation de crise, elles sont amenées à faire un peu « flèche de tout bois », les différentes actions entreprises n'apparaissant souvent que comme des expédients.

Par ailleurs, la complémentarité des stratégies se traduit dans le fait que les organisations rurales ont à présent trois fonctions principales : de réaménagement des relations des petits producteurs avec les marchés, de développement local et d'administration locale. Ces fonctions peuvent correspondre à des organisations spécifiques ou être réunies dans des

(19) Insistons sur le fait que, comme dans la période antérieure (cf. note 14), ce n'est pas le statut juridique des organisations qui importe ici, mais la nature effective des fonctions économiques et sociales qu'elles remplissent pour les acteurs concernés.

(20) Dans la période « développementiste », le fait que les organisations rurales aient pu jouer un rôle de substitution aux collectivités publiques locales a souvent servi d'alibi pour éviter de mettre en œuvre une décentralisation véritable. Lorsque celle-ci devient plus ou moins effective, il peut y avoir entre les deux types d'institutions des relations de complémentarité, mais aussi de concurrence ou de contradiction. Si beaucoup d'organisations rurales bénéficient d'une plus grande vitalité que les collectivités publiques, il faut remarquer qu'au regard des impératifs du développement local et de l'administration locale elles opèrent généralement à une échelle trop restreinte, ne rassemblent qu'une partie de la population (souvent relativement favorisée) et ne sont pas soumises à des procédures visant à leur faire rendre compte de leur action à l'ensemble du groupe local (Haubert, 2002).

(21) Il est significatif qu'en Argentine, par exemple, le tiers des coopératives formées par de petits et moyens producteurs ont cessé de fonctionner au cours des années 90. De même, dans beaucoup de pays, les organisations de type coopératif rencontrent à présent de grandes difficultés pour subsister en raison de la libéralisation des marchés et de la précarisation toujours plus grande de la situation des petits producteurs. Au Chiapas, ces difficultés ont contribué au désespoir des paysans et au fait qu'une partie d'entre eux se soient lancés dans l'insurrection néo-zapatiste.

(22) L'attitude de la Banque mondiale envers les organisations rurales est à cet égard exemplaire du grand écart de l'idéologie néolibérale entre la normalité du capitalisme, qui conduit à récuser ces organisations en tant qu'entreprises, et la normalité de l'assistance, qui conduit à les agréer en tant qu'organismes de lutte contre la pauvreté...

organisations plurifonctionnelles. Mais l'important pour notre propos est qu'il y a eu un changement radical dans la nature d'une grande partie des organisations⁽¹⁹⁾. En effet, si la première fonction correspond bien au schéma d'analyse exposé antérieurement pour les organisations de type coopératif, c'est-à-dire à la combinaison de la rationalité de l'économie domestique avec la rationalité de l'entreprise, les deux autres fonctions (qu'il est d'ailleurs souvent difficile de distinguer) correspondent à un autre schéma (qui pouvait certes déjà être présent dans beaucoup d'organisations, mais généralement à un niveau secondaire) : un schéma où la rationalité de l'économie domestique se conjugue à celle des organismes publics⁽²⁰⁾. Autrement dit, les fonctions proprement économiques des organisations perdent beaucoup d'importance au profit de leurs fonctions sociales. Il ne s'agit plus tant de moderniser l'économie rurale que de compenser les effets sociaux de la libéralisation. Et les organisations ne sont plus uniquement ou principalement des organisations de type coopératif⁽²¹⁾, mais plutôt ce que l'on appelle à présent des « organisations de la société civile ».

L'idéologie de la société civile (Haubert, 2000) peut servir pour le meilleur ou pour le pire. Pour le meilleur, quand elle sert à exalter les capacités des citoyens à participer au « bien collectif » et à réaliser des tâches de développement en association avec les institutions publiques et les entreprises privées. Pour le pire, quand elle sert à voiler les contradictions d'intérêts – et ces contradictions sont très importantes en ce qui concerne les organisations rurales.

Les acteurs dominants auront tendance, en effet, à réduire les fonctions économiques de celles-ci aux activités qui ont une rentabilité faible ou nulle, mais qui sont cependant nécessaires à la reproduction du système, et leurs fonctions sociales aux services de « compensation » à apporter aux victimes des politiques néolibérales⁽²²⁾. A cet effet, certaines caractéristiques des organisations de la « société civile » que loue la conception hégémonique de celle-ci revêtent évidemment une grande importance, à savoir de ne pas avoir de but lucratif (c'est-à-dire de fonctionner avec des coûts très réduits) ni d'objectif politique (c'est-à-dire de ne pas mettre en cause les rapports sociaux établis). Ce sont des avantages que prennent très largement en compte les organismes dirigeants du nouvel ordre mondial : on peut observer, par exemple, comment leur intérêt pour la « société civile » est étroitement corrélé à la diminution des fonds qu'ils affectent au développement (Bosc *et alii*, 2001, p. 47, 93) et à leur stratégie d'intervenir directement « à la base » en escamotant des Etats et des systèmes politiques qu'ils disqualifient en raison de leur corruption supposée.

L'intérêt des paysans et autres acteurs ruraux, en revanche, sera d'utiliser les organisations pour conquérir de nouveaux espaces, d'une part, dans le champ des activités économiques rentables et, d'autre part, dans celui de la citoyenneté, c'est-à-dire de la reconnaissance de tous leurs droits sociaux, politiques et culturels (Haubert et Torres, 2003). Et il y a déjà beaucoup d'organisations qui ont obtenu des résultats appréciables dans ces deux domaines.

(23) Un très bon exemple en est fourni au Sénégal par l'association de la FONGS, Fédération des organisations non gouvernementales du Sénégal (il s'agit en fait des organisations rurales), et plus largement du CNCR, Conseil national de concertation des ruraux, à la définition des politiques publiques concernant l'agriculture et le secteur rural.

Cependant, l'analyse des expériences positives à cet égard montre que, pour obtenir et développer ces résultats, et de façon générale pour qu'il puisse y avoir un « jeu à somme positive », deux conditions au moins paraissent nécessaires⁽²³⁾.

En premier lieu, chacune des deux parties doit faire des concessions à l'autre : concessions dans le domaine économique et, de plus en plus, concessions dans le domaine politique et dans le domaine culturel ou symbolique. Pour les acteurs ruraux, ces concessions se traduisent par exemple dans le fait d'organiser en partie leurs activités en fonction des politiques mises en œuvre par l'Etat et les bailleurs de fonds, tandis que pour ces derniers elles se traduisent par exemple dans le fait d'associer en partie ces acteurs ruraux à la définition des politiques.

Par ailleurs, contrairement à ce qui est souvent postulé dans le milieu des « ONG », les organisations rurales ne peuvent tout faire par elles-mêmes, et d'autant moins qu'elles ne réunissent qu'une partie généralement très faible de la population rurale. Elles doivent donc dépasser les activités dans le seul cadre de la « base » pour tisser de solides réseaux fédératifs qui puissent à leur tour mettre en place de véritables relations de collaboration avec d'autres acteurs publics et privés, et surtout nouer de larges alliances avec d'autres groupes dans le but de modifier le modèle de développement. Dans les pays aujourd'hui industrialisés, et même dans un certain nombre de pays en développement jusqu'au début des années 80, de telles alliances – fussent-elles fortement conflictuelles – avaient pour fondement principal la contribution potentielle des organisations rurales à la modernisation de l'agriculture, modernisation qui apparaissait comme la condition du développement de l'ensemble de l'économie. Le moins que l'on puisse dire est que ce n'est plus le cas, les processus de libéralisation et de mondialisation des marchés tendant même à rendre inutiles de grandes masses de petits producteurs ruraux. C'est la raison pour laquelle on observe que les alliances avec d'autres groupes portent à présent de plus en plus sur l'élargissement des droits sociopolitiques et culturels et non sur l'amélioration des conditions de production ; cet élargissement apparaît d'ailleurs comme un préalable à toute amélioration durable de la situation économique.

Les analyses portant sur les organisations rurales – comme de façon générale sur les organisations associatives – ont souvent eu tendance à considérer que leur viabilité était déterminée *a priori* par les caractéristiques intrinsèques des membres, de l'organisation elle-même ou de l'insertion dans le système global. Cela a pour conséquence de handicaper toute véritable analyse sociologique. Aussi cet article avait-il notamment pour objet de mettre l'accent sur les rapports entre les acteurs concernés et sur le fait que les organisations rurales, particulièrement dans des situations de « développement », sont toujours des lieux de confrontation et de composition entre les stratégies respectives de ceux-ci ; leurs résultats sont donc très variables, en fonction de l'extrême diversité de ces rapports et de l'évolution importante qu'ils ont connue au cours des dernières décennies. ●

Indications bibliographiques

Bosc, P.-M., D. Eychenne, K. Hussein, B. Losch, M.-R. Mercoiret, P. Rondot et S. Mackintosh-Walker, 2001, *The role of rural producers organisations (RPOs) in the World Bank rural development strategy*, background study, Montpellier, Cirad-Tera, n° 63/01.

Defourny, J., P. Develtere et B. Fonteneau, édit., 1999, *L'économie sociale au Nord et au Sud*, Bruxelles, De Boeck Université.

Del Pozo, E., 1997, *Organisations paysannes et indigènes en Amérique latine, mutations et recompositions vers le III^e millénaire*, Paris, Editions Charles Léopold Mayer-La librairie FPH.

Develtere, P., 1998, *Economie sociale et développement, les coopératives, mutuelles et associations dans les pays en développement*, Paris et Bruxelles, De Boeck Université.

Diagne, D., et D. Pesche, édit., 1995, *Les organisations paysannes et rurales, des acteurs du développement en Afrique subsaharienne*, Paris, Institut national agronomique.

Dufumier, M., 2004, *Agricultures et paysaneries des tiers mondes*, Paris, Karthala.

Fauquet, G., 1965, *Le secteur coopératif*, Paris, Editions de l'Institut des études coopératives (1^{re} édition 1935).

Gagnon, G., et alii, 1976, *Coopératives ou autogestion: Sénégal, Cuba, Tunisie, Montréal*, Presses de l'université de Montréal.

Gentil, D., 1986, *Les mouvements coopératifs en Afrique de l'Ouest*, Paris, UCI-L'Harmattan.

Gentil, D., et M.-R. Mercoiret, 1991, « Y a-t-il un mouvement paysan en Afrique noire? », *Revue Tiers-Monde*, n° 128, oct.-déc., 867-886.

Goussault, Y., 1973, « Stratifications sociales et coopération agricole », *Revue Tiers-Monde*, t. XIV, n° 54, avril-juin, 281-294.

Haubert, M., 1981, « De la tradition communautaire à la modernité coopérative: évolution, greffage ou récupération? », *Revue Tiers-Monde*, t. XXII, n° 88, octobre-décembre, 789-808.

Haubert, M., édit., 1999, *L'avenir des paysans,*

les mutations des agricultures familiales dans les pays du Sud, Paris, PUF.

Haubert, M., 2000, « L'idéologie de la société civile », in M. Haubert et P.-P. Rey, édit., *Les sociétés civiles face au marché, le changement social dans le monde postcolonial*, Paris, Editions Karthala, 13-86.

Haubert, M., 2002, « Organisations paysannes et développement local dans les pays postcoloniaux », in *Le strategie per lo sviluppo locale in Africa* (5), L'Harmattan Italia, Turin, 94-126.

Haubert, M., et G. Torres, 2003, « ¿Hacia un nuevo pacto Estado-campesinos? Desenlace de las crisis y ajustes al modelo de desarrollo », *Revista Universidad de Guadalajara*, n° 27, primavera, 60-70.

Holmén, H., et E. Luzzati, édit., 1999, *Grassroots' organizations, decentralization and rural development: african experiences in the 1990s*, Turin, International Training Centre of the ILO.

Jacob, J.-P., et P. Lavigne-Delville, édit., 1994, *Les associations paysannes en Afrique, organisation et dynamiques*, Paris, Apad-Karthala-IUED.

Lama, M. P., 1998, « L'expansion de l'économie laitière en Inde: de l'aide alimentaire à l'autosuffisance? », *Revue Tiers-Monde*, t. XXXIX, n° 153, janvier-mars, 69-85.

McKeon, N., M. Watts et W. Wolford, 2004, *Peasant associations in theory and practice*, Genève, UNRISD, Civil Society and Social Movements Programme, paper number 8.

Mendras, H., 1995, *Les sociétés paysannes*, Paris, Gallimard (1^{re} édition 1976).

Rondot, P., et M.-H. Collion, édit., 2001, *Organisations paysannes, leur contribution au renforcement des capacités rurales et à la réduction de la pauvreté*, Washington DC, Banque mondiale, département Développement rural.

Tchayanov, A. V., 1990, *L'organisation de l'économie paysanne*, Paris, Librairie du regard (1^{re} édition 1925).

Viennet, C., 1980 et 1982, *Socio-économie des organisations coopératives*, Paris, Coopérative d'information et d'édition mutualiste, 2 tomes.